

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

96ème séance

Samedi, 21 décembre 1940, à 9 heures 30.

PROCES-VERBAL
=====

PRESENTS

MM. V. VAN STRAELEN
L. BURGEON
P. CHARLES
L. HAUMAN
J. MAURY
W. ROBYNS
M. van den ABEELE
J-P. HARROY

Président

Membres
Secrétaire du Comité de
Direction

EXCUSES

MM. J. RODHAIN
R. BOUILLENNE

Vice-Président
Membre

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN.

Le Président prononce l'éloge funèbre de Mr. H. HACKARS, Commissaire de District honoraire, Conservateur de Mutsora du Parc National Albert, mort à Namur, le 11 novembre 1940.

Mr. HACKARS a rendu à l'institution d'incalculables services. Dès 1933, il a procédé à une complète réorganisation du Parc National Albert. Depuis lors, il a assuré la délimitation des secteurs Nord de ce Parc National et celle des Parcs Nationaux de la Garamba et de l'Upemba. Il a encore, de 1936 à 1940, mené à bien la première organisation des secteurs Semliki-Ruwenzori du Parc National Albert et dirigé l'édification des bâtiments de la Station de Mutsora.

En 1935, Mr. HACKARS avait rempli, à titre bénévole, les fonctions de Directeur a.i. des services métropolitains de l'institution.

Des condoléances ont été adressées à la famille du défunt au nom de l'institution.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-Verbal de la 95ème séance (9 novembre 1940) est approuvé à l'unanimité.

DECISION 844.- PERSONNEL DE L'INSTITUTION.

Les dispositions de la décision 649 (77ème séance- 17 septembre 1938), fixant pour une période de deux ans, à dater du 1er janvier 1939, le traitement annuel du Secrétaire du Comité de Direction à QUARANTE MILLE FRANCS (40.000,--frs), sont prorogées.

DECISION 845.- PERSONNEL DE L'INSTITUTION.

A partir du 1er janvier 1940, le traitement de Mr.H. CLOTTENS, garçon de courses, sera porté à DIX MILLE HUIT CENTS FRANCS (10.800,--frs) annuels.

DECISION 846.- DEMANDE DE DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE.

L'Office du Tourisme Colonial est autorisé à utiliser, pour la préparation d'une brochure de propagande, dix clichés photographiques appartenant à l'Institut.

DECISION 847.- DEMANDE DE DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE.

Mr.R.THOMAS, Directeur du Comité National du Kivu, est autorisé à publier, pour illustrer le commentaire d'une carte forestière des régions orientales du Congo, quatre clichés photographiques appartenant à l'Institut.

DECISION 848.- PROJECTION DES FILMS DE L'INSTITUT.

Le Collège Philosophique et Théologique de la Compagnie de Jésus, section Théologique, de l'Université de Louvain, est autorisé à projeter, à titre gratuit, les films de l'institution.

DECISION 849.- ETUDE DES COLLECTIONS SCIENTIFIQUES.

Mr. le Dr.R.LAURENT, de Bruxelles, a demandé à étudier, sous le contrôle de Mr.G.F.de WITTE, les collections de Batraciens du genre Megalixalus et Hyperolius appartenant à l'Institut.

Faute d'un matériel de comparaison suffisant, Mr.G.F. de WITTE et, après lui, le spécialiste herpétologue du British Museum, M.PARKER, ont refusé d'aborder cette étude. Celle-ci ne peut être entreprise avec succès

que par Mr. Arthur LOVERIDGE, de la Harvard University, Cambridge, Mass., U.S.A., qui se trouve dans les conditions nécessaires pour mener à bien ce travail très délicat. Mr. LOVERIDGE, déjà pressenti, a accepté d'assumer ce travail. Dans ces conditions, la demande de Mr. LAURENT est rejetée.

Toutefois, pour encourager les efforts d'un jeune chercheur belge, le Comité autorise le Président à engager Mr. LAURENT à demander à la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge un subside analogue à ceux consentis par cette institution à MM. L. TOUSSAINT (décision 827 - 94ème séance) et R. MOORTGAT (décision 837 - 95ème séance).

Sous la direction de Mr. G. F. de WITTE, Mr. LAURENT pourrait ainsi effectuer, au Musée du Congo Belge et au Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique, une série de travaux en vue d'étendre ses connaissances herpétologiques et de se préparer à une éventuelle mission au Congo.

MANDAT DES MEMBRES DE LA COMMISSION.

Un Arrêté du Secrétaire Général du Département des Colonies prolonge, à titre provisoire, le mandat des membres de la Commission qui, suivant le décret constitutif de l'Institut, auraient dû être remplacés le 26 novembre 1940.

DECISION 850.- SECOURS D'HIVER.

L'Institut ne peut distraire, au profit du "Secours d'Hiver", une partie du subside que lui verse, pour des fins bien déterminées, le Département des Colonies.

La séance est levée à 10 heures 30.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRÉSIDENT



V. VAN STRAELEN